

## LISTE DES APPENDICES--SESSION DE 1930

---

- N° 1.—Comité spécial sur les problèmes des pensions et des anciens combattants,— Fait rapport qu'il a mis à l'étude toutes les questions qui se rattachent aux pensions et recommande les modifications à la Loi des pensions énoncées dans le projet de loi contenu dans son cinquième rapport, lequel comprend l'établissement d'un tribunal des pensions et d'un tribunal d'appel des pensions pour les anciens combattants. Le Comité recommande en plus que les ordres de renvoi, rapports, délibérations et preuve, en même temps qu'une table des matières appropriée, soient imprimés en appendice aux Journaux de la Chambre et pour fins de distribution en livre bleu, à un nombre d'exemplaires ne dépassant pas 500 pour la partie anglaise et 200 pour la partie française. *Imprimé.* Voir les Journaux aux pages 301-310, 317.
- N° 2.—Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande possédés, exploités et contrôlés par le Gouvernement,— Dans son troisième et dernier rapport, le Comité présente ses conclusions sur les crédits qui lui furent soumis par la Chambre pour enquête et fait rapport sur les besoins des chemins de fer Nationaux du Canada, de la Marine marchande du gouvernement canadien, des services de la "Canadian National (West Indies)" et de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes. *Non imprimé.* Voir les Journaux aux pages 351-3.
- N° 3.—Comité permanent des relations industrielles et internationales,— Fait rapport du résultat de son étude et de ses recommandations relativement à la résolution de Mlle Macphail, déferée au comité le 6 mars, demandant l'établissement d'une chaire de relations internationales et la fondation de bourses internationales dans chaque Université du Canada dans le but de promouvoir la paix. *Imprimé.* Voir les Journaux aux pages 355, 384.
- N° 4.—Comité spécial sur les problèmes des pensions et des anciens combattants,— Fait rapport de son enquête sur toutes les questions qui se rattachent aux soldats qui s'établissent sur des terres, au fonctionnement de la Commission d'établissement de soldats, et présente aussi ses conclusions sur les mesures législatives qui doivent être prises. *Imprimé.* Voir les Journaux aux pages 390, 397.